

« LES BENEDICTIONS... »

« Un homme fidèle est comblé de bénédictions, mais celui qui a hâte de s'enrichir ne reste pas impuni... »
Prov 28:20.

L'âme, s'inspirant de ses propres pensées, a souvent sa propre interprétation de la Bénédiction de Dieu, en concluant que si « un homme fidèle est comblé de bénédictions », celui qui ne l'est pas, comblé de bénédictions, est donc infidèle. Cette compréhension superficielle indique une méconnaissance de ce en quoi consiste la bénédiction divine. Certes, dans l'Ancien Testament, l'obéissance à la Loi de Moïse avait pour résultat les bénédictions, c'est-à-dire, la multiplication des fils et des filles, celle du menu et du gros bétail, des produits de la terre, la santé et la prospérité. Toutefois, ces bénédictions ne suffisaient pas, à part quelques exceptions, à garder les Israélites fidèles à l'Eternel. D'où l'on voit que même les bénédictions matérielles ne sauraient rendre spirituel le croyant, ni garantir sa fidélité. D'où vient donc cette contradiction ? Elle s'explique à partir du moment où l'âme regarde la bénédiction, non plus comme un signe de la Bonté divine, mais comme le but de sa propre vie ; et non plus comme un moyen de la Grâce pour progresser en Dieu, mais comme une fin en soi. En fait, c'est vouloir réunir en un tout le matériel et le spirituel, lesquels, tout en demeurant authentiques dans leur domaine respectif, s'altèrent dès que l'on veut les mêler, en les faisant dépendre l'un de l'autre pour en faire une preuve tangible de l'Approbation divine. Et ceci, en plus, suscite dans le cœur un esprit de jugement envers son prochain au cas où cette « preuve » n'est pas visible.

En recherchant les bénédictions pour sa vie personnelle plutôt que pour sa vie spirituelle, l'âme se tourne vers l'Ancien Testament d'où elle extrait arbitrairement, et sans discernement, des bénédictions accordées seulement à des personnes précises et en des temps particuliers, suivant un Plan de Dieu qui leur est propre. Dieu ne change pas et, bien qu'Il puisse faire aujourd'hui ce qu'Il a fait hier, Il ne le répétera pas automatiquement sur la simple décision de notre propre volonté. En effet, les bénédictions réservées au peuple hébreu dans la terre promise étaient des bénédictions territoriales, tout en attendant les « grâces promises » au sujet du Messie à venir. Mais le royaume d'Israël dans l'Ancienne Alliance n'est pas à confondre avec le Royaume des cieux de la Nouvelle Alliance. Les Principes divins demeurent les mêmes, mais la nature spirituelle du Royaume céleste est différente. Car vouloir obtenir des bénédictions terrestres équivaut à se remettre sous la loi. Il s'agit donc, non pas pour le croyant sous la Grâce de rechercher les bénédictions terrestres, mais, avant tout, les bénédictions célestes, ainsi que le dit l'Ecriture : « Béni soit Dieu, le Père de notre Seigneur Jésus-Christ, qui nous a bénis de toutes sortes de bénédictions spirituelles dans les lieux célestes en Christ... » Eph 1:3, et : « Si donc vous êtes ressuscités avec Christ, cherchez les choses d'en haut, où Christ est assis à la droite de Dieu. Affectionnez-vous aux choses d'en haut, et non à celles qui sont sur la terre... » Col 3:1-2. Le racheté est béni des choses mêmes, auxquelles il s'affectionne dans les lieux célestes, et non à celles provenant de ce monde.

La bénédiction évoque aussitôt l'idée d'un bienfait, de l'abondance, d'une succession de choses agréables. C'est l'idée courante que l'on a de la bénédiction, ou du bonheur mais ce n'est pas là le sens spirituel de la bénédiction selon Dieu. A l'apôtre Pierre disant : « Voici, nous avons tout quitté, et nous t'avons suivi. Jésus répondit : Je vous le dis en vérité, il n'est personne qui, ayant quitté, à cause de moi et à cause de la bonne nouvelle, sa maison, ou ses frères, ou ses sœurs, ou sa mère, ou son père, ou ses enfants, ou ses terres, ne reçoive au centuple, présentement dans ce siècle-ci, des maisons, des frères, des sœurs, des mères, des enfants, et des terres, avec des persécutions, et, dans le siècle à venir, la vie éternelle... » Marc 10:28-30. A l'écoute de ces paroles, il n'est évidemment pas nécessaire de préciser que nous ne devenons pas « propriétaires » de tout ce qui appartient ici-bas à nos proches dans la foi. D'autre part, le fait de « tout quitter » n'est demandé qu'à certaines personnes ayant reçu une vocation particulière, comme aussi parfois, douloureusement, à celles subissant de dures persécutions. Ce que Jésus exprime, dans l'Esprit-Saint, indique une démarche spirituelle qui va au-delà des choses matérielles et qui appelle à un détachement dans le cœur des choses d'ici-bas, certes pour certaines combien utiles, mais périssables ; détachement révélant la priorité du Royaume de Dieu dans nos vies.

Il n'est pas de bénédictions sans tribulations qui nous gardent de nous en enorgueillir, ni de tribulations sans bénédictions qui nous aident à les supporter. La compréhension humaine y voit une contradiction, tandis que la compréhension spirituelle y voit une bénédiction affranchissant le cœur de la propre assurance de se croire privilégié du Seigneur. L'âme rachetée n'en est pas moins comblée de bénédictions, en ce qu'elle est réceptrice de béatitudes appropriées à son cas. En effet, Jésus dit, entre autres : « Heureux les pauvres en esprit, car le royaume des cieux est à eux ! Heureux les affligés, car ils seront consolés ! Heureux les débonnaires, car ils hériteront la terre ! Heureux ceux qui ont faim et soif de la justice, car ils seront rassasiés... » Matt 5:3-6. Contrairement à ces paroles, l'homme dirait plutôt : « Heureux... les bienheureux », alors que ces béatitudes, en peu de mots, déclarent : « Heureux... les malheureux ». Les personnes qui connaissent effectivement, le dénuement, la faim et la soif, savent ce que l'on peut éprouver en pareilles circonstances. Ainsi, au travers des souffrances, Jésus révèle que seuls le pardon, la vérité et la Vie de plénitude peuvent combler une âme. Ainsi l'épreuve, loin d'être un malheur démontrant une absence de bénédiction, opère, au contraire, la condition en nous pour la recevoir sous la forme que Dieu a réservée.

Afin de comprendre la voie étrange, parfois, par laquelle la bénédiction vient à nous, un événement, dans l'Écriture, illustre parfaitement cette réalité. Nebuzaradan, chef des gardes du roi Nebucadnetsar, ayant déporté une partie des habitants des villes de Juda et de Jérusalem à Babylone « laissa dans le pays de Juda quelques-uns des plus pauvres du peuple, ceux qui n'avaient rien ; et il leur donna alors des vignes et des champs... » Jér 39:10. C'est, en effet, dans les temps de dépouillement et d'épreuve que les pauvres en toutes choses ici-bas ont le moins à perdre, et que les richesses spirituelles qui leur restent, ou qu'ils redécouvrent, sont leur seul et le plus grand bien, ainsi que l'écrit Jacques : « Ecoutez, mes frères bien-aimés : Dieu n'a-t-il pas choisi les pauvres aux yeux du monde, pour qu'ils soient riches en la foi, et héritiers du royaume qu'il a promis à ceux qui l'aiment... ? » Jac 2:5, et encore : « Que le frère de condition humble se glorifie de son élévation. Que le riche se glorifie de son humiliation ; car il passera comme la fleur de l'herbe... » Jac 1:9-10. Toutefois, le sujet de « se glorifier » dans la Grâce de Christ, certes pour une cause totalement différente, peut habiter le pauvre aussi bien que le riche.

Après avoir vécu un grand nombre de jours et porté ses regards autour de lui, le sage constata, et dit : « Il est une vanité qui a lieu sur la terre : c'est qu'il y a des justes auxquels il arrive selon l'œuvre des méchants, et des méchants auxquels il arrive selon l'œuvre des justes. Je dis que c'est encore là une vanité... » Ecc 8:14. Ce sont là des paroles difficiles à entendre, cependant, cette constatation est vraie. Le but terrestre ou spirituel auquel nous tendons influe sur notre compréhension des choses. Si, en effet, nous « réduisons » notre existence aux difficultés de notre vie présente, nous ne sommes pas en état de découvrir au travers d'elles une bénédiction. Quand les buts sont terrestres, toute contrariété est perçue comme un obstacle, alors qu'elle est une bénédiction, ayant pour but d'arrêter l'âme sur le chemin de ses ambitions personnelles... et d'ouvrir son esprit sur son besoin spirituel. Car l'homme spirituel replace les épreuves qu'il traverse, non pas dans la durée de sa courte vie, mais dans la perspective du Dessein éternel de Dieu. Ainsi, au lieu que le temps de sa vie soit entièrement absorbé par le temps douloureux de l'épreuve, l'espérance de la vie éternelle lui donne la force d'espérer « l'après » de chaque moment difficile, jusqu'au céleste Séjour : prémices du temps où « il n'y aura plus ni deuil, ni cri, ni douleur... » pour l'éternité : Apo 21:4.

Le rôle de l'épreuve est donc d'épurer nos prières et de diriger nos regards sur Celui qui bénit, et, seulement ensuite, sur Ses bénédictions pour L'en louer. Car la bénédiction est, non pas l'objet d'une jouissance personnelle, mais un encouragement qui renouvelle notre persévérance. En vérité, d'entre toutes les Bénédictions de Dieu, la plus grande n'est-elle pas de recevoir Sa Force pour Lui demeurer fidèle ?